

FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

Comité technique ministériel le 4 janvier 2012 :

Le ministre présente ses mesures de suppressions de postes

A l'ordre du jour de ce comité technique ministériel le ministre a inscrit la répartition des moyens de l'enseignement scolaire à la rentrée 2012.

Les chiffres sont connus, le ministère les avait communiqués le 16 décembre :

- 6550 postes fermés dans l'enseignement secondaire (5550 postes d'enseignants dans les collèges, LP et lycées, et 1000 emplois concernant les étudiants stagiaires en Master 2).
- 5700 postes fermés dans l'enseignement du 1er degré (5100 postes d'enseignants dans les écoles et 600 concernant les moyens alloués au recrutement des étudiants en master 2)
- 400 postes de personnels administratifs.

Ainsi le gouvernement voudrait supprimer 12 650 postes dans l'éducation nationale auxquels il faut ajouter 1350 suppressions de postes dans l'enseignement privé. Le ministre Chatel se prépare à supprimer 14 000 postes !

La FNEC FP FO interviendra au Comité technique ministériel et dans tous les CTA pour exiger l'annulation de toutes ces fermetures. Elles s'ajoutent aux dizaines de milliers de postes fermés les années précédentes dans l'éducation nationale. Elles sont prises en application du plan d'austérité du gouvernement Fillon dont l'objectif est de faire payer la crise aux salariés et aux services publics.

Le ministre de l'Education nationale prétend simultanément ouvrir «des négociations» sur la base de ses projets de décret et arrêté imposant l'évaluation, c'est-à-dire l'arbitraire et le blocage des rémunérations en lieu et place de l'inspection et du déroulement de carrière statutaire des fonctionnaires.

Le ministre doit entendre ce qui s'est exprimé par la grève et les manifestations le 15 décembre dernier à l'appel de toutes les organisations syndicales à l'exception de la CFDT et retirer ses projets de décret et d'arrêté.

Un décret du 29 décembre repousse au 1er janvier 2013 les nouvelles modalités d'évaluation et d'entretien professionnel dans la Fonction publique. Le ministre Chatel doit donc retirer ses projets concernant les enseignants.

La FNEC FP FO exprimera ces exigences au Comité technique ministériel du 4 janvier.

Sur le même mandat la FNEC FP FO participera le 4 janvier à 16 heures à la réunion des fédérations syndicales de l'éducation nationale ; sur ces revendications claires et concrètes, elle mettra tout en oeuvre pour la mobilisation des personnels et la réalisation de l'action commune au plan national par la grève pour faire reculer le gouvernement.

- annulation de toutes les fermetures
- retrait des projets de décret et d'arrêté sur l'évaluation

La FNEC FP-FO appelle les personnels à multiplier les motions et prises de position dans les établissements, écoles et services pour confirmer les revendications.

**Pour la
FNEC FP-FO,
toutes les
fermetures
doivent être
annulées
et les projets
de décret
et d'arrêté sur
l'évaluation
doivent être
retirés**